

DELIBERATION
**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 10

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 10

date de la convocation :

10 novembre 2023

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2023/11 N°9

Objet de la Délibération :

**Reprise des papiers triés à la
Veuve**

Présents : Mme H.OLIVIER, MM. D.MOUSSA, S.OBARA, B.LE FRANCOIS,
J-P.COLIN, P.PICHAVANT, B.GILSON, J-L.DURET, B.GOEURIOT,
P.HENRY

Était excusés :

Suppléants présents :

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant que la reprise des JRM (journaux, revues, magazines) et GM (gros de magasin) était incluse dans nos marchés de tri jusqu'à présent.

Considérant que cette prestation n'est pas comprise dans le marché passé avec SUEZ, dans le cadre de l'Entente, pour le tri de nos collectes sélectives.

Vu la sollicitation faite à plusieurs repreneurs pour la reprise de ces matières.

Vu l'étude des propositions reçues par les sociétés NORSKE SKOG et SUEZ

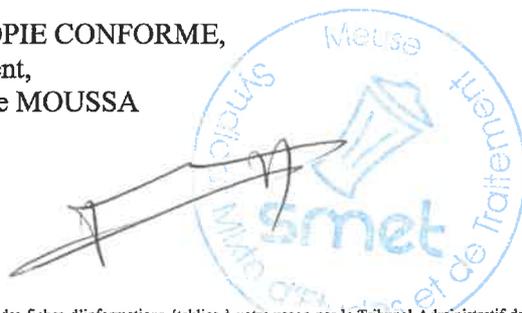
Entendu l'exposé du président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer la prestation de reprise des JRM et GM à la société SUEZ.

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA



Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement au Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2023

Application agréée E-legalite.com